

Direction de l'Achat Public

Service Achat Marchés Moyens Généraux

Dossier suivi par : Mme Elodie REYRE

Tel : 04 13 31 20 86

Mél : elodie.revre@departement13.fr

Marseille, le 24/12/2024

Madame, Monsieur,

Vous avez retiré le dossier de consultation concernant l'**accord cadre relatif à la fourniture des fruits et légumes frais destinés aux services de restauration scolaire des collèges publics du Département adhérents de la centrale d'achat (2024-0405)**, et je vous en remercie.

Des questions ont été posées sur la plateforme informatique du Conseil Départemental.

Je vous communique, ci-après, les éléments de réponse :

QUESTION POSEE	REPONSE
<p>4^{ème} Question posée : <i>Bonjour, Dans l'onglet DQE panier catalogue ligne 11, (4/5 G) n°8 carotte râpée est-ce qu'il s'agit d'un produit non saucé en 4^{ème} Gamme ou d'un produit traiteur saucé qui relève de la 5^{ème} Gamme (quantité de 312 kg) ? Cordialement</i></p>	<p>Dans le DQE panier catalogue, la ligne 11 (article 8) concerne bien des carottes râpées en 5^{ème} gamme comme précisé dans les spécificités (colonne D) et pour une quantité de 1 623 kg.</p>
<p>5^{ème} Question posée : <i>Bonjour, L'article n°16 (frite9/9), cette référence correspond-elle à un produit frais (nous ne connaissons pas en frais de produits bi-t°) ou plutôt à une référence surgelé où sont commercialisées les frite bi-t° ? Cordialement</i></p>	<p>Dans le DQE panier catalogue, l'article n°16 Frite 9/9 correspond bien à un produit frais. La mention bi-température dans les spécificités a été supprimée. Une nouvelle version du BPU DQE est publiée.</p>

Le document ci-après fait donc l'objet d'une modification mineure :

07_BPU DQE_2024_0405_DEC_FRUITS LEGUMES V2

Vous trouverez avec cet additif le DCE qui annule et remplace le précédent.

La date limite de réception des offres fixée au 10 janvier 2025 à 12 heures 00 reste inchangée.

Il est à noter que si vous avez déjà déposé une offre avant la communication de cet additif, vous pouvez déposer une deuxième offre annulant et remplaçant la précédente Dans ce cas, la nouvelle offre devra remplacer intégralement celle déjà transmise.

Je vous prie agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.